

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM
Séance du 17 JANVIER 2001

Objet : L'an deux mille un et le dix-sept Janvier
Demande de à dix-sept heures trente
subvention
Européenne Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
Communes nombre prescrit par le règlement dans le lieu
en phase habituel de ses séances, sous la présidence de
transitoire Monsieur Jean THAON
"Valorisation des
orgues de la Présents ou représentés :
Roya-Bévera" MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BONNET, DAVID, DUHALDE,
0101/09 FRERE, GILLY, LORENZI, MALAUSSENA, MARY, MASCARELLI, MORANI
MMES BELLON, DALMASSO, PECQUEUR, SOMARIA.

Le Président indique à l'Assemblée que les vallées de la
Roya-Bévéra possèdent un patrimoine d'une grande richesse en orgues.
Mieux faire connaître ses orgues, mettre en lumière leur originalité en
créant la "Route des Orgues Historiques" est le projet que s'est fixé
l'Ecole Départementale, suite logique de la politique de restauration,
d'entretien et de valorisation entreprise par le Conseil Général des
A.M.

Le projet consiste à créer un événement culturel et
musical autour du patrimoine des orgues par l'organisation d'un
Festival International des Orgues Historiques où le public serait
sensibilisé par des expositions consacrées à une approche historique,
musicologique et culturelle des orgues, des visites guidées et des
concerts, par l'enregistrement des 6 instruments des vallées de la Roya
et Bévéra, par l'édition d'un ouvrage d'art qui recense les orgues
historiques répertoriés de la Roya-Bévéra.

En conséquence, le Président propose de solliciter
l'Union Européenne au titre des communes éligibles à l'objectif 2, de
l'état au titre de la D.R.A.C. et de la Région, des subventions pour la
réalisation de l'opération "Valorisation des Orgues Historiques de la
Roya-Bévéra" dont le montant est évalué à 250 000 F, pour l'année 2001.

Qu'il l'exposé du Président, et après en avoir délibéré,
le Comité Syndical :
1/ sollicite au titre des communes en phase transitoire de l'objectif
2, des subventions au taux le plus élevé auprès de l'Union Européenne,
de l'Etat et de la Région.

2/ charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à
la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,
Jean THAON

